

Arrêté du 16 avril 2007 relatif à la notification obligatoire des cas de tuberculose

16/04/2007

Arrêté abrogé par l'arrêté du 22 août 2011 relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses et autres maladies mentionnées à l'article D. 3113-7 du code de la santé publique l'arrêté